

REGARD

sur la santé publique lanauchoise

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Introduction

L'herbe à poux (l'*Ambrosia*) est une plante annuelle envahissante qui réussit souvent à s'implanter dans un milieu fraîchement bouleversé et qui meurt à la fin de la saison automnale. Peu exigeante, elle se développe et complète son cycle facilement dans un sol où les conditions de croissance sont difficiles pour les autres plantes. Cependant, elle tolère très mal la concurrence de celles qui peuvent croître dans les milieux ouverts. Elle est donc absente d'un couvert végétal bien établi et on la retrouve rarement en milieu forestier.

Très présente dans la vallée du Saint-Laurent, l'herbe à poux pousse abondamment dans Lanaudière, particulièrement au sud et au centre de la région. Le pollen de l'herbe à poux affecte la santé de plusieurs Lanaudois. Les coûts sanitaires et économiques qui lui sont attribuables sont très importants.

L'herbe à poux ne présente aucun danger au toucher et peut donc être arrachée sans conséquence en tout temps.



Herbe à poux

L'herbe à pouce a plutôt tendance à pousser à proximité des zones boisées. Son contact avec la peau provoque aussitôt des démangeaisons.



Herbe à pouce

Ne pas confondre



Le pollen de l'herbe à poux : une problématique à la fois économique et sanitaire

Gabriel Hakizimana, Direction de santé publique et d'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
 Dre Sylvie Quirion, Direction de santé publique et d'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Le pollen de l'herbe à poux est la principale cause de la rhinite allergique saisonnière, communément appelée rhume des foins. Celle-ci apparaît entre la mi-juillet et la fin du mois de septembre, période pendant laquelle la pollinisation de l'herbe à poux est très forte. La prévalence de la maladie serait particulièrement élevée au début du mois d'août.

Les individus atteints déclarent généralement des symptômes typiques de la rhinite allergique (éternuements fréquents, nez bouché, nez qui coule, qui pique, démangeaisons dans la gorge, démangeaisons dans les oreilles) ou associés à une conjonctivite (yeux qui piquent, brûlent, pleurent ou coulent, paupières enflées).

Actuellement, il est bien établi que le pollen de l'herbe à poux aggrave souvent les symptômes chez les personnes souffrant d'asthme. Dès lors, les signes caractéristiques de la maladie, tels que la toux, l'essoufflement et la respiration sifflante peuvent devenir plus fréquents et difficiles à contenir.

Une étude récente réalisée par la Direction de santé publique de la Montérégie montre que dans les régions infestées par l'herbe à poux, la prévalence de la rhinite allergique liée au pollen de l'herbe à poux chez les personnes âgées de 5 ans et plus est comprise entre 11 % et 21 %. Dans la région de Lanaudière, la Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP) l'estime à 18 %.

Il n'existe malheureusement aucun traitement universel efficace pour les personnes allergiques au pollen de l'herbe à poux. Tous les médicaments présents sur le marché (antihistaminiques, anti-inflammatoires et décongestionnants) ne procurent qu'un soulagement partiel et temporaire. Même s'ils sont disponibles en vente libre, il est recommandé de consulter un professionnel de la santé avant de les utiliser. Enfin, pour certains patients, un traitement de désensibilisation peut aider à diminuer l'intensité des symptômes. Ce traitement s'échelonne sur quelques années et son efficacité est variable.

La rhinite allergique comme telle ne met pas en danger la vie de la personne atteinte. Toutefois, le fardeau sanitaire et économique qu'elle impose est très important. Son impact sur leur qualité de vie est considérable. L'étude citée plus haut révèle que les coûts associés à la consultation, au diagnostic, le cas échéant aux complications de l'asthme, à l'achat des médicaments, au traitement de désensibilisation, à l'absentéisme et à l'incapacité, à l'achat d'appareils pour la purification de l'air ainsi que toutes les autres dépenses connexes, étaient d'environ 157 millions de dollars au Québec en 2005. Par extrapolation, en tenant compte de la prévalence actuelle dans Lanaudière (18 %), on peut estimer que le fardeau sanitaire et économique supporté par les Lanaudois et Lanaudoises serait de l'ordre de 30 millions de dollars.

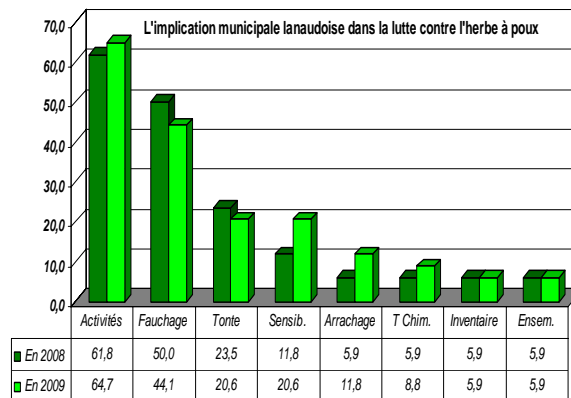
Malheureusement, la tendance environnementale laisse entrevoir la possibilité d'une détérioration de la situation dans le futur. En effet, les changements climatiques pourraient entraîner une augmentation de la concentration atmosphérique des polluants, y compris du pollen. Comme l'apparition et la sévérité des symptômes allergiques varient en fonction de la quantité de pollen dans l'air, on devrait s'attendre à une augmentation de leur prévalence et de leur sévérité au sein de la population si le problème n'est pas enrayer à la source, soit en se débarrassant de l'herbe à poux.

Les municipalités de Lanaudière aux prises avec l'herbe à poux

Gabriel Hakizimana, Direction de santé publique et d'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

En février 2009, une enquête sommaire a été réalisée par la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière auprès des municipalités lanaudoises afin d'obtenir un aperçu de l'implication municipale récente dans le contrôle de l'herbe à poux. Celle-ci s'inspirait de l'étude menée par la Table québécoise sur l'herbe à poux à l'échelle provinciale au printemps 2001. La figure ci-dessous présente les principaux

résultats. Des 61 municipalités ciblées, 34 ont retourné le questionnaire dûment rempli, soit une participation de 56 %. De ces 34 municipalités, près de 88 % reconnaissent qu'il y a de l'herbe à poux sur leur territoire, un pourcentage presque identique (90 %) à celui affiché par les municipalités de la région lors de l'enquête provinciale de 2001.



Alors qu'à cette époque, 48 % disaient qu'elles avaient réalisé une ou plusieurs activités visant le contrôle de l'herbe à poux durant la saison pollinique précédente, l'enquête actuelle révèle que près de 62 % des municipalités participantes ont accompli une ou plusieurs activités en ce sens en 2008 et qu'environ 65 % ont l'intention d'en réaliser au cours de la saison 2009. Comme en 2001, les méthodes de fauchage et de tonte sont les techniques les plus utilisées par les municipalités pour contrôler l'herbe à poux. De plus, il est intéressant de constater l'intérêt grandissant des municipalités pour la sensibilisation de la population, passant de 12 % en 2008 à plus de 20 % cette année. La sensibilisation se fait soit lors de journées spéciales portant sur la lutte contre l'herbe à poux ou par l'intermédiaire des publications municipales accessibles au grand public.

Que retenir de cette enquête ? Il apparaît que la lutte contre l'herbe à poux dans Lanaudière reste d'actualité puisque le pourcentage des municipalités qui ont décidé de mener des activités de contrôle est en augmentation depuis l'enquête provinciale de 2001. À l'évidence, la prise de conscience est solide. Dans les articles qui suivent, le *Regard* présente deux exemples d'implication du monde municipal, l'une à la Ville de Repentigny et l'autre à la municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins. Il est anticipé que plus les partenaires municipaux seront au courant du fardeau économique et sanitaire associé directement au pollen de l'herbe à poux, plus il y aura d'initiatives et d'actions pour éradiquer cette dernière.

Enfin, il est souhaitable que les municipalités adoptent une gestion intégrée de la végétation, notamment sur les grands terrains institutionnels, commerciaux et industriels. Une gestion intégrée implique l'utilisation de méthodes diverses et complémentaires visant notamment la destruction des

plants de l'herbe à poux, l'amélioration des conditions difficiles à sa croissance et l'implantation d'un nouveau couvert végétal compétitif. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation « grand public » sont importantes, car elles incitent la population à combattre l'herbe à poux, notamment sur les terrains résidentiels.

Prendre l'herbe à poux en main – Repentigny : une ville engagée !

Marjolaine Rodier-Sylvestre, chef d'unité en environnement, Ville de Repentigny

Comme tant d'autres municipalités, Repentigny est aux prises avec l'herbe à poux. C'est à l'été 2007 que l'équipe environnementale de la Ville de Repentigny a entrepris une démarche d'information et de conscientisation de la population pour lutter contre l'herbe à poux. Force était de constater en sillonnant les rues à vélo que peu de personnes connaissaient cette plante incommode pour les gens qui souffrent d'allergie compte tenu de la présence de celle-ci sur leur terrain.

De là est venue l'idée de concevoir un dépliant pour mieux outiller les citoyens. On y explique comment bien identifier la plante indésirable, comment prévenir son invasion et finalement, comment la combattre en posant différents gestes.

Au-delà de l'information... l'action !

En collaboration avec l'Association pulmonaire du Québec, l'équipe environnementale est passée à l'action.

Une première activité d'arrachage a eu lieu le 31 juillet 2007, sous le nom de la *Quête de l'herbe à poux*. Réalisée sous forme de course à épreuves ludique visant à sauver le druide *Ambrosia*, l'activité a permis d'informer près de 150 jeunes des camps de jour en plus d'amasser des sacs de jute remplis d'herbes à poux.

Forte de cette expérience, la brigade verte de la Ville de Repentigny a organisé une seconde activité d'arrachage le 18 août 2007 mais, cette fois-ci, en invitant l'ensemble de la population. Repentigny est ainsi devenue la première ville québécoise à mettre au défi sa population à se mobiliser pour déraciner l'herbe à poux, donnant ainsi le coup d'envoi au projet *Relais des villes en action contre l'Ambrosia*. Repentigny a profité de l'occasion pour remettre le flambeau à Victoriaville pour l'organisation de la prochaine édition du relais.

La Grande corvée provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2008

C'est avec joie que la patrouille environnementale repentignoise, nommée *Les aVERTis* a accepté à l'été 2008,

l'invitation de la Ville de Victoriaville à participer à son événement *La Grande corvée provinciale d'arrachage de l'herbe à poux*. En joignant ses efforts à ceux de huit autres municipalités, une MRC et un organisme à but non lucratif, 818 kg d'herbe à poux ont pu être arrachés collectivement.

À Repentigny, l'activité d'arrachage d'herbe à poux s'est inscrite dans le cadre d'une journée à saveur environnementale, le 10 août 2008, afin de mobiliser les citoyens tant sur le thème de la qualité de l'air, via l'éradication de l'herbe à poux, que sur une gestion responsable de l'eau, des matières résiduelles et autres. Près de 200 personnes y ont participé et quatre parmi celles-ci se sont méritées un composteur par le biais d'un tirage.

Et pour 2009 ?

L'année 2009 sera tout aussi ponctuée d'occasions de faire connaître l'herbe à poux et de passer à l'action. Dès le retour de l'équipe *Les aVERTis*, ceux-ci enfourcheront leur vélo et iront à la rencontre des citoyens dont la pelouse est infestée d'herbe à poux. Cette façon de faire permettra de multiplier les interventions sur le terrain.

Les jeunes des camps de jour auront également la visite de la brigade verte avec, au menu, une variété d'épreuves et de quiz abondant, notamment, la question de la lutte à l'herbe à poux. Par ailleurs, la Ville de Repentigny réitérera prochainement son invitation auprès de la population à venir arracher l'herbe à poux le 11 juillet, et ce, toujours dans le cadre d'une journée environnementale au parc de l'Île-Lebel. *Les aVERTis* espèrent que les citoyens viendront nombreux puisque cette bataille concerne plus de 10 % de la population québécoise alors que, malheureusement, encore trop peu de gens se mobilisent.

Une nouveauté cette année : la division des Parcs et espaces verts étudie présentement différentes possibilités pour venir à bout de l'herbe à poux s'enracinant dans les espaces extérieurs municipaux. Un projet-pilote devrait voir le jour cet été. C'est un dossier à suivre.

Le Relais des villes en action contre l'*Ambrosia*, une contagion !

Le *Relais des villes en action contre l'Ambrosia*, né à Repentigny, convoite d'autres contrées à influencer. Ainsi, après avoir passé le flambeau à la Ville de Victoriaville en 2007, celle-ci l'a transmis l'an dernier à la Ville de Sorel-Tracy en vue de l'été 2009. Il sera ainsi remis d'une municipalité à une autre, mobilisant toujours plus de Québécois, et comptant assidûment en ses rangs l'initiatrice de ce projet, la Ville de Repentigny.

L'herbe à poux sur le territoire de la MRC, j'en NEZ assez !

Chantal Laliberté, urbaniste, MICU, Aménagiste de la MRC Les Moulins

La saison estivale 2009 constitue la 19^e année consécutive d'implication du conseil de la MRC Les Moulins dans le but de réduire, sur son territoire, les effets nuisibles sur la santé occasionnés par l'herbe à poux.

Afin d'augmenter le niveau de connaissance de la population relativement à cette plante et d'en réduire la présence sur son territoire composé de deux municipalités locales, à savoir les villes de Mascouche et de Terrebonne, la MRC compte sur une escouade d'étudiants composée habituellement de quatre agents-dépisteurs, d'un agent de communication ainsi que d'un chargé de projet, supervisés par l'aménagiste de la MRC.

L'objectif est simple : sensibiliser la population sur l'importance d'effectuer l'arrachage des plants d'herbe à poux avant la période de floraison, puisque cette plante s'avère la source principale du rhume des foins qui touche près de 20 % de la population Moulinoise.

Pour arriver à ses fins, l'escouade parcourt de nombreux quartiers en cherchant la trace de l'herbe à poux sur les terrains résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels. Une fois cette plante indésirable débusquée, l'agent-dépisteur remet aux propriétaires/locataires un dépliant explicatif ainsi qu'un échantillon de cette plante prélevé sur le terrain. Cette approche permet de bien identifier ce qu'est un plant d'herbe à poux et d'inciter la population à entreprendre l'arrachage sur leur propriété. En l'absence des propriétaires/locataires, ces informations sont laissées à l'adresse visée, brochées à un accroche-porte spécialement conçu à cette fin. L'escouade organise de nombreuses autres activités pendant la période estivale, permettant à tous de s'informer sur le sujet. Principalement, lors de journées de sensibilisation, elle invite la population à venir la rencontrer à son kiosque d'information.

D'allure plutôt festive et conviviale, ce kiosque est installé alternativement lors d'événements particuliers ou dans divers points d'intérêt de la MRC, tels :

- À Terrebonne : au terminus d'autobus de la MRC, site historique de l'Île-des-Moulins et les Galeries de Terrebonne ;
- À Mascouche : les Jardins Moore, le Parc de l'Étang du Grand Coteau et lors de fêtes de quartiers.

Des maquillages gratuits pour les enfants y sont offerts; les agents-dépisteurs en profitent alors pour expliquer, aux parents qui attendent leurs enfants, comment identifier l'herbe à poux, sans oublier les différentes méthodes pour l'éradiquer, dont la plus simple s'avère l'arrachage.

Pendant le mois de juillet, en collaboration avec plusieurs commerçants et institutions, des plants en pot sont placés en démonstration dans leurs locaux. Ils sont accompagnés d'un présentoir préparé par les agents-dépisteurs à l'aide de carton de lait de 2 litres dans lequel on insère les dépliants explicatifs produits par la MRC. Les employés s'assurent d'arroser les plants et les membres de l'escouade les récupèrent à la fin du mois, avant que les épis floraux aient atteints la maturité. La réaction des clients s'avère très bonne car plusieurs disent que la vue d'un véritable plant leur facilite son identification. Cette approche permet également de démystifier la croyance qu'on ne peut toucher à l'herbe à poux car cela génère des cloques, ce qui s'avère plutôt une caractéristique de l'herbe à puce.

Tous les dépliants distribués dans le cadre des activités de l'escouade contiennent un coupon de participation pour les divers tirages rendus possibles grâce à la participation de nombreux commanditaires locaux. De plus, des communiqués de presse sont transmis hebdomadairement aux journaux locaux afin de transmettre des informations supplémentaires sur l'*Ambrosia* et/ou d'informer les lecteurs sur les prochaines activités de l'escouade. Des affiches soulignant la saison de l'herbe à poux sont également installées dans les autobus de la MRC Les Moulins.

Ainsi, depuis près de 20 ans, les efforts de sensibilisation auprès de la population permettent de décupler le nombre de différents acteurs pouvant jouer un rôle dans la lutte contre l'herbe à poux sur le territoire de la MRC les Moulins ! **Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites www.herbeapoux.ca et www.mrclesmoulins.ca**

Outils et informations

Équipe de santé environnementale. Direction de santé publique et d'évaluation.

Si vous souffrez d'allergies saisonnières et que vous aimeriez connaître des trucs pour réduire vos symptômes en août et septembre, ou si vous voulez tout simplement en savoir plus sur l'herbe à poux et sur les moyens de vous en débarrasser, n'hésitez pas à consulter le site de la Table québécoise sur l'herbe à poux : <http://www.tqhp.qc.ca>

Ce bulletin, produit deux fois par année, est publié par la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

Les textes publiés dans ce bulletin peuvent être reproduits sans autorisation si la source est mentionnée.

Afin d'alléger le texte, les références bibliographiques ont été volontairement omises. Les lecteurs intéressés à se les procurer, ainsi que les personnes désirant obtenir tout renseignement additionnel, peuvent communiquer avec Pascale Lamy au 450 759-1157, poste 4437 ou à l'adresse électronique suivante : pascal.lamy@ssss.gouv.qc.ca

Pour des statistiques sur la population et les déterminants de l'état de santé, nous vous invitons à visiter le SYLIA sur le site Web de l'Agence à l'adresse www.agencelanaudiere.qc.ca.

Coordination et harmonisation des textes : Gabriel Hakizimana

Comité de lecture : Sylvie Quirion, Élyse Brais, Richard Lanthier

Comité d'édition : Élyse Brais, Sylvie Fournier, André Guillemette, Ginette Lampron, Pascale Lamy, Laurent Marcoux et Pierre Robillard.

Révision et mise en page : Chantale Rondeau